

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2021 A 19h00

L’an deux mille vingt et un, le SEPT JUIN à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le 31 mai 2021, s’est réuni à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE Maire, Mme Christine LEROY, Mme Marcelle DESMETTRE, Mme Sabine DELANNOY, M. Jean DE FACQ, Mme Isabelle THELLIER, Martial DESTAILLEUR, Stéphane BAUDIN Adjoints au Maire. M. Bernard FLAMENT, M. Yves HOUPLINE, Mme Betty DEKENS, M. Marc ROLLET, M. Gilles FOURNIER, Mme Myriam ALLARD, Mme Dominique FACQUE, M. André DELEBECQUE, Mme Edith VANOVERBERGHE, Mme Delphine DESRUEZ, Mme Céline DUTOIT, M. Jérémy HAMMERTON, Mme Nathalie RIVIERE, M. Cédric DESEIGNE Conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Charlotte PINTE par Joseph LEFEBVRE, Christophe DELESCLUSE par Marcelle DESMETTRE, Sylvie DESROUSSEAU par Nathalie RIVIERE, Mme Manon GHESQUIER par Sabine DELANNOY

Absent : Benoit DELTOUR

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

M. le Maire, avant d’ouvrir la séance, fait un point d’information.

« Aujourd’hui, la situation sanitaire progresse et nous voyons sans doute enfin pointer la lumière de la fin du tunnel. Les mesures sanitaires ont été allégées et nous sommes heureux de pouvoir nous réunir, pour la première fois depuis notre installation le 25 mai 2020, dans la salle du conseil. Toutefois, les mesures d’hygiène et de distanciation physique ne nous permettent pas encore d’accueillir le public qui peut néanmoins suivre nos échanges sur notre page Facebook.

En préambule à ce conseil, je vous propose que Madame Marcelle Desmettre, adjointe à la Vie Sociale, à la solidarité et à la Santé, nous fasse un point sur la vaccination et que Madame Sabine Delannoy, adjointe aux affaires administratives et juridiques nous précise la situation sur l’organisation des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin.

Mme DESMETTRE souhaite souligner la solidarité qui existe entre les communes pour l’organisation de la vaccination. 700 vaccins sont réalisés chaque jour. Durant les élections, le centre de vaccination sera délocalisé à la source à Roncq. Il n’y aura pas d’interruption pour les mois de juillet et août mais le lieu exact n’est pas encore arrêté. Depuis le 31 mai, les + de 18 ans peuvent se faire vacciner et à compter du 15 juin, la couverture vaccinale sera ouverte aux 12 ans/18 ans en France avec l’accord parental et la présence d’un parent lors de la vaccination. Pour rappel ; vous pouvez vous faire vacciner par votre médecin traitant, votre pharmacien, votre infirmier ou votre sage-

femme ou prendre rendez-vous sur doctolib où des places sont libres régulièrement. En cas de difficulté vous pouvez toujours joindre l'accueil de la Mairie.

M. le Maire remercie Mme DESMETTRE, d'assurer la coordination de ce dispositif pour Bousbecque et remercie également tous ceux ; les professionnels de santé, bénévoles, agents municipaux et élus qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour participer à ces élans de solidarité.

M. le Maire donne la parole à Mme Sabine DELANNOY.

Mme DELANNOY explique le point de situation des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021. Il manque 30 personnes : 3 pers pour tenir les bureaux et 27 personnes pour les tables de dépouillement à partir de 18 heures.

« On compte sur vous ! ».

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil, M. le Maire veut dénoncer les agissements de certains concitoyens qui procèdent aux vols de fleurs détruisant ainsi le travail réalisé par les agents des espaces verts. Certains de ces faits ont pu, en outre, être identifiés par le système de vidéo-protection.

M. le Maire précise qu'une plainte sera déposée afin que cesse de tels agissements que la Municipalité ne peut tolérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire désigne Madame Sabine Delannoy, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal des conseillers.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

M. le Maire fait approuver le Procès-verbal du Conseil du 12 Avril 2021.

DEL20210607-01

Tarifification Restauration Scolaire 2021/2022

Mme LEROY explique :

Pour votre information (base 2019 – Année sans crise sanitaire) :

- Le coût d'un repas scolaire est de 9.80 € (alimentation, préparation, service, surveillance)
- La participation moyenne des familles est de 3.52 €
- Le reste à charge pour la collectivité est de 6.28 €
- Le coût d'un repas aînés est de 8.18 € (alimentation, préparation, livraison)
- La participation moyenne des personnes âgées est de 6.24 €
- Le reste à charge pour la collectivité est de 1.94 €

Proposition tarif 2021/2022 :

	Actuel	Tarif 01/09/2021
Catégorie d'utilisateur		
Maternel BOUSBECQUE	3,02	3,03
Maternel BOUSBECQUE – repas non réservé	3,56	3,58
Primaire BOUSBECQUE	3,43	3,45
Primaire BOUSBECQUE – repas non réservé	3,97	3,99
Maternel EXTERIEUR	3,32	3,34
Maternel EXTERIEUR – repas non réservé	3,86	3,88
Primaire EXTERIEUR	3,80	3,82
Primaire EXTERIEUR – repas non réservé	4,35	4,37
Enseignant	4,75	4,77
Personnel communal / Intervenants extérieurs	4,75	4,77
Personne âgée inscrite au Centre Communal d'Action Sociale	4,75	4,77
Personne âgée non imposable	6,57	6,60
Personne âgée (Impôt sur le revenu inférieur ou égal à 382 €)	8,06	8,10
Personne âgée (Impôt sur le revenu supérieur à 382 €)	9,26	9,30
Repas convivial (organisé le 1 ^{er} mercredi du mois)	9,50	9,55

M. le Maire précise qu'en 2020 il avait été décidé, compte-tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire, de la limiter la hausse à la seule inflation 2019-2020 (2 %) malgré la non augmentation de ceux-ci entre 2016 et 2018. Dans le même esprit, il est proposé de limiter à nouveau l'augmentation des tarifs pour 2021 à l'inflation soit de 0.50 % nonobstant le reste à charge pour la commune qui devra faire l'objet d'une réflexion pour les années à venir.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-02

Tarifification Garderie Périscolaire 2021/2022

Mme LEROY explique que la garderie est ouverte aux enfants bousbecquois et/ou scolarisés à Bousbecque.

Date d'ouverture : Du jeudi 2 septembre 2021 au jeudi 7 juillet 2022

Effectifs maximum : 24 enfants

Lieux : Maison des petits lutins et dans les écoles si obligation de faire des bulles scolaires

Direction : A définir

Encadrement : 2 animateurs si sur un seul site et 3 agents sur un accueil multi-sites (en raison du contexte sanitaire)

Horaires de fonctionnement : De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Pour votre information (base 2019 – Année sans crise sanitaire) :

Montant des dépenses : 24 266.42 € (salaires, goûters, activités)

Montant de la participation des familles : 11 546.98 €

Reste à charge pour la collectivité : 12 719.44 €

Proposition tarif 2021/2022 :

Quotient	Actuel	Tarif 01/09/2021
Q1	1.26 €	1.27 €
Q2	1.33 €	1.34 €
Q3	1.41 €	1.42 €
Q4	1.56 €	1.57 €
Q5	1.71 €	1.72 €
Q6	1.79 €	1.80 €
Q7	1.88 €	1.89 €
Extérieurs	2.04 €	2.05 €

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-03

Tarification Ecole de Musique 2021/2022

M. DE FACQ explique :

Pour votre information (base 2019 – Année sans crise sanitaire) :

Montant des dépenses : 146 023.58 € (salaires, fournitures diverses)

Montant de la participation des familles : 16 253.12 €

Reste à charge pour la collectivité : 129 770.46 €

Proposition tarif 2021/2022 :

	1 ^{ère} inscription dans une classe instrumentale	Inscriptions suivantes dans la même fratrie ou inscription dans une autre classe instrumentale	1 ^{ère} inscription dans une classe instrumentale	Inscriptions suivantes dans la même fratrie ou inscription dans une autre classe instrumentale
	2020/2021	2020/2021	2021/2022	2021/2022
BAREME BOUSBECQUOIS				
QF 1 Inférieur à 3850€	72,00 €	39,00 €	72,40 €	39,20 €
QF 2 Entre 3 851€ et 6 970€	78,00 €	44,00 €	78,40 €	44,30 €
QF 3 Entre 6 971€ et 10 090€	84,00 €	48,00 €	84,50 €	48,30 €
QF 4 Entre 10 091 et 13 210€	95,00 €	51,00 €	95,50 €	51,30 €
QF 5 Entre 13 211 et 16 330€	102,00 €	56,00 €	102,60 €	56,30 €
QF 6 Entre 16 331€ et 19 450€	110,00 €	59,00 €	110,60 €	59,30 €
QF 7 Supérieur à 19 450€	122,00 €	65,00 €	122,70 €	65,40 €
BAREME EXTERIEUR				
QF 1 Inférieur à 3850€	266,00 €	135,00 €	267,40 €	135,70 €
QF 2 Entre 3 851€ et 6 970€	291,00 €	145,00 €	292,50 €	145,80 €
QF 3 Entre 6 971€ et 10 090€	319,00 €	165,00 €	320,60 €	165,90 €
QF 4 Entre 10 091 et 13 210€	350,00 €	180,00 €	351,80 €	180,90 €
QF 5 Entre 13 211 et 16 330€	383,00 €	197,00 €	385,00 €	198,00 €
QF 6 Entre 16 331€ et 19 450€	422,00 €	215,00 €	424,20 €	216,10 €
QF 7 Supérieur à 19 450€	463,00 €	235,00 €	465,40 €	236,20 €

M. le Maire précise que pour les mêmes raisons que précédemment, il est proposé de limiter l'augmentation des tarifs pour 2021 à l'inflation soit de 0.50 % étant souligner

que depuis quelques années ceux-ci augmentaient de 5 % compte tenu du reste à charge pour la collectivité. Une réflexion sera également engagée pour les années à venir.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-04

Activités jeunesse – Dispositifs et tarification 2021/2022

Mme THELLIER explique :

Mercredis récréatifs - 2/6 ans et 6/12 ans

Ouverts aux enfants bousbecquois et/ ou scolarisés à Bousbecque

Date d'ouverture :

Du mercredi 9 septembre 2021 au mercredi 6 juillet 2022

Inscription à la période de vacances à vacances

<u>1^{er} période</u> « de l'été à la Toussaint » :	7 mercredis
<u>2^{ème} période</u> « de la Toussaint à Noël » :	6 mercredis
<u>3^{ème} période</u> « de Noël à Février » :	5 mercredis
<u>4^{ème} période</u> « de Février à Avril » :	7 mercredis
<u>5^{ème} période</u> « D'Avril à l'Eté » :	11 mercredis

Effectifs maximum :

- 32 enfants chez les 2/6 ans
- 36 chez les 6/12 ans

Lieux :

Maternels : maison des petits lutins et école maternelle des Jonquilles

Primaires : au service jeunesse + les 3 salles de réunion du centre culturel (1-2-3)

Direction : A définir

Encadrement :

4 animateurs 2/6 ans - 3 animateurs 6/12 ans

Rémunération : Suivant la délibération du 6 Décembre 2019 relative Rémunération Directeurs/Animateurs - Dispositif jeunesse péri et extra-scolaire– Contrat d'engagement Educatif.

Dates d'inscription : A partir du mercredi 30 juin 2021 par mail auprès de la régie unique.

Tarifs famille :

Inscription à la période avec la même formule

	Actuel	Actuel	Tarif 01/09/2021	Tarif 01/09/2021
	½ journée après midi	Journée complète	½ journée après midi	Journée complète
	De 13h30 à 17h30	De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30	De 13h30 à 17h30	De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Q1	2,43	3,36	2,44	3,38
Inférieur à 3850€				
Q2	2,78	3,80	2,79	3,82
Entre 3851€ et 6970€				
Q3	3,75	5,35	3,77	5,38
Entre 6971€ et 10090€				
Q4	4,75	6,45	4,77	6,48
Entre 10091€ et 13210€				
Q5	5,08	6,90	5,11	6,93
Entre 13211€ et 16330€				
Q6	5,30	7,12	5,33	7,16
16331€ et 19450€				
Q7	5,52	7,33	5,55	7,37
Supérieur à 19450€				
Extérieurs	11,62	15,71	11,68	15,79

Tarifs d'un repas :

	Actuel 2/6 ans	Tarif 01/09/2021	Actuel 6/12 ans	Tarif 01/09/2021
<i>Bousbecquois 1 repas</i>	3.02 €	3.03 €	3.43 €	3.45 €
<i>Non Bousbecquois 1 repas</i>	3.32 €	3.34 €	3.80 €	3.82 €

Tarifs de la garderie

	Actuel	Tarif 01/09/2021
Au forfait	garderie du matin et du soir 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30	garderie du matin et du soir 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30
Q1	1,89 €	1,90 €
Q2	2,10 €	2,11 €
Q3	2,31 €	2,32 €
Q4	2,52 €	2,53 €
Q5	2,73 €	2,74 €
Q6	2,94 €	2,95 €
Q7	3,15 €	3,17 €
Extérieurs	3,57 €	3,59 €

Accueil des jeunes - 13/17 ans

Lieu : Au centre culturel « Paul Valéry »

Reprise de l'accueil : A partir du jeudi 2 septembre 2021 jusqu'au jeudi 7 juillet 2022

Horaires et jours d'ouverture : Du mardi au jeudi de 17h00 à 19h00 et le vendredi de 19h à 21h

Période d'inscription :

- A partir du lundi 31 août 2021
- Cotisation actuelle annuelle : 35€ afin de pouvoir être accueillis aux samedis récréatifs, aux ateliers sportifs et aux activités proposés durant les périodes de vacances scolaires.

Samedis récréatifs - Ados 13/17 ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Reprise de l'accueil : Le samedi 4 septembre 2021 jusqu'au samedi 2 juillet 2022

Horaires et lieu : Service jeunesse, tous les samedis hors vacances scolaires de 14h00 à 17h00.

Embauche prévisionnelle : 1 animateur

Ateliers Sportifs - 13/17 ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Reprise de l'accueil : Le vendredi 3 septembre 2021 jusqu'au vendredi 1^{er} juillet 2022

Horaires et lieu : Salle Jean Debuf, horaire à déterminer (si pas de changement il aura lieu de 17h à 19h)

Embauche prévisionnelle : 2 animateurs

Toussaint 2021 - 2/6 ans - 6/14 ans - 13/17ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Dates d'ouverture :

Du Lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021 (soit 9 jours)

Heures d'ouverture :

- Garderie de 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30
- Matin de 9h30 à 12h00
- Possibilité de restauration de 12h00 à 13h30
- Après-midi de 13h30 à 17h30

Directions :

- 1 directeur pour les enfants de 2/6 ans
- 1 directeur pour les enfants de 6/14 ans
- 1 directeur pour les enfants de 13/17 ans

Catégorie d'usagers et d'accueil :

2/3 ans et 4/6 ans :

- Petits lutins,
- École des jonquilles (salle de jeux, 1 salle de classe, la salle de repos, sanitaires, parties communes, espaces extérieurs)
- Salle des jonquilles « sur réservation »

6/14 ans :

- Salle des fêtes et gymnase
- Salle Debuf pour « animations du conseil général ou inter centre »
- Terrain St Joseph « si disponible »
- Terrain synthétique

13/17 ans :

- Service Jeunesse
- Centre culturel « Paul Valery » salle 1/2/3

Encadrement :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits afin de s'aligner sur la réglementation du ministère de la jeunesse et des sports.

Dates d'inscription : A définir

Tarifs familles 2/14 ans :

Inscription à la semaine avec la même formule

	Actuel	Actuel	Tarif 01/09/2021	Tarif 01/09/2021
	½ journée après midi <i>De 13h30 à 17h30</i>	Journée complète <i>De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30</i>	½ journée après midi <i>De 13h30 à 17h30</i>	Journée complète <i>De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30</i>
Q1 Inférieur à 3850€	2,43	3,36	2,44	3,38
Q2 Entre 3851€ et 6970€	2,78	3,8	2,79	3,82
Q3 Entre 6971€ et 10090€	3,75	5,35	3,77	5,38
Q4 Entre 10091€ et 13210€	4,75	6,45	4,77	6,48
Q5 Entre 13211€ et 16330€	5,08	6,9	5,11	6,93
Q6 16331€ et 19450€	5,3	7,12	5,33	7,16
Q7 Supérieur à 19450€	5,52	7,33	5,55	7,37

Tarifs d'un repas :

4 repas de facturés sur une semaine de 5 jours, 3 repas facturés sur une semaine de 4 jours. Si moins de trois jours, pas de pique-nique sollicité auprès des parents, facturation des repas.

	Actuel 2/6 ans	Tarif 01/09/2021	Actuel 6/12 ans	Tarif 01/09/2021
<i>Bousbecquois 1 repas</i>	3.02 €	3.03 €	3.43 €	3.45 €
<i>Non Bousbecquois 1 repas</i>	3.32 €	3.34 €	3.80 €	3.82 €

Tarifs de la garderie

Inscription à la semaine avec la même formule

	Actuel	Tarif 01/09/2021
Au forfait	garderie du matin et du soir	garderie du matin et du soir
	8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30	8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30
Q1	1,89 €	1,90 €
Q2	2,10 €	2,11 €
Q3	2,31 €	2,32 €
Q4	2,52 €	2,53 €
Q5	2,73 €	2,74 €
Q6	2,94 €	2,95 €
Q7	3,15 €	3,17 €
Extérieurs	3,57 €	3,59 €

Tarifications 13/17 ans :

Tarif à l'activité

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Prix du prestataire par personne + prix du transport par personne	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%
	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles	Reste à la charge des familles

Mode d'inscription 2/14 ans : A la semaine

Mode d'inscription 13/17 ans : A la carte

Février 2022 - 2/6 ans - 6/14 ans et 13/17 ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Date d'ouverture :

Du lundi 7 Février au vendredi 18 février 2022 (soit 10 jours de fonctionnement).

Inscription auprès de la jeunesse et des sports en accueil de loisirs

Heures d'ouverture 2/14 ans :

- Garderie du matin de 8h30 à 9h30
- Matin de 9h30 à 12h00
- Possibilité de restauration de 12h00 à 13h30

- Après-midi de 13h30 à 17h30
- Garderie du soir de 17h30 à 18h30

Heures d'ouverture 13/17 ans :

Matin de 10h à 12h

Après-midi de 13h30 à 18h

+ Sorties exceptionnelles

Direction :

- 1 directeur pour les enfants de 2/6 ans
- 1 directeur pour les enfants de 6/14 ans
- 1 directeur pour les enfants de 13/17 ans

Catégories d'usagers et d'accueils :

- 2/3 ans : aux petits lutins
- 4/6 ans : à l'école « Les Jonquilles » (salle de jeux, dortoir et une classe)
- 6/14 ans : à la salle des fêtes, au gymnase et salle Debuf sur réservation
- 13/17 ans : à l'espace Jeunesse, Centre Culturel Paul Valéry et les salles 1, 2, 3

Encadrement :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits afin de respecter la réglementation du ministère de la jeunesse et des sports.

Dates d'inscription : A définir

Tarifications 2/14 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

Tarifications 13/17 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

Mode d'inscription :

- A la demi-journée : de 13h30 à 17h30
- A la journée complète sans restauration : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- A la journée complète avec restauration : de 9h30 à 17h30
- Garderie matin et/ou soir 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30

Mode d'inscription 2/14 ans : A la semaine

Mode d'inscription 13/17 ans : A la carte

Avril 2022 - 2/6 ans - 6/14 ans et 13/17 ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Date d'ouverture :

Du lundi 11 Avril au vendredi 22 avril 2022 (9 jours de fonctionnement)

Heures d'ouverture 2/14 ans :

- Garderie du matin de 8h30 à 9h30
- Matin de 9h30 à 12h00
- Possibilité de restauration de 12h00 à 13h30
- Après-midi de 13h30 à 17h30
- Garderie du soir de 17h30 à 18h30

Heures d'ouverture 13/17 ans :

Matin de 10h à 12h

Après-midi de 13h30 à 18h

+ Sorties exceptionnelles

Direction :

- 1 directeur pour les enfants de 2/6 ans
- 1 directeur pour les enfants de 6/14 ans
- 1 directeur pour les enfants de 13/17 ans

Catégories d'usagers et d'accueils :

- 2/3 ans : aux petits lutins
- 4/6 ans : à l'école « Les Jonquilles » (salle de jeux, dortoir et une classe)
- 6/14 ans : à la salle des fêtes, au gymnase et salle Debuf sur réservation
- 13/17 ans : à l'espace Jeunesse, Centre Culturel Paul Valéry

Encadrement :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits afin de respecter la réglementation du ministère de la jeunesse et des sports.

Tarifications 2/14 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

Tarifications 13/17 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

Dates d'inscription : A définir

Mode d'inscription :

- A la demi-journée : de 13h30 à 17h30
- A la journée complète sans restauration : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- A la journée complète avec restauration : de 9h30 à 17h30
- Garderie matin et/ou soir 8h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30

Mode d'inscription 2/14 ans : A la semaine

Mode d'inscription 13/17 ans : A la carte

Juillet et Août 2022 - 2/6 ans - 6/14 ans – 13/17 ans

Ouverts aux enfants de la commune de Bousbecque

Dates d'ouverture :

Du Lundi 11 juillet au vendredi 29 Juillet 2022 (14 jours)

Du Lundi 1 août au vendredi 26 Août 2022 (19 jours)

Soit 7 semaines de fonctionnement.

Reprise des écoles logiquement le jeudi 1^{er} septembre 2022

Heures d'ouverture :

- Garderie du matin de 8h30 à 9h30
- Matin de 9h30 à 12h00
- Possibilité de restauration de 12h00 à 13h30
- Après-midi de 13h30 à 17h30
- Garderie du soir de 17h30 à 18h30

Heures d'ouverture 13/17 ans:

- Matin de 10h à 12h
- Après-midi de 13h30 à 18h
- + Sorties exceptionnelles

Directions :

2 directeurs primaires et 2 directeurs maternels pour le mois de Juillet

2 directeurs primaires et 2 directeurs maternels pour le mois d'Août

1 directeur ados pour le mois de juillet et 1 directeur pour le mois d'Août

Catégories d'usagers et d'accueils :

2/6 ans :

- Petits lutins
- Ecole des jonquilles (salle de jeux, 3 salles de classe, la salle de repos, sanitaires, parties communes, espaces extérieurs),
- Salle de psychomotricité du Centre Petite Enfance (C.P.E.) « lors de la fermeture »
- Cours de l'école Jules Vernes
- Salle des jonquilles « sur réservation en juillet et août »

6/14 ans :

- Salle des fêtes et gymnase
- Salle Debuf sur réservation
- Salle de tennis de table sur réservation
- Salle des jonquilles « sur réservation »
- Terrain St Joseph « si disponible »
- Terrain synthétique ou terrain d'honneur selon disponibilité

13/17 ans :

- Service Jeunesse
- Les salles 1, 2, 3 du Centre culturel Paul Valery

Encadrement :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits afin de s'aligner sur la réglementation du ministère de la jeunesse et des sports.

Dates d'inscription : A définir

Mode d'inscription :

- A la demi-journée : de 13h30 à 17h30
- A la journée complète sans restauration : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- A la journée complète avec restauration : de 9h30 à 17h30 avec repas compris
- Possibilités de garderie de 8h30 à 9h30 et/ou de 17h30 à 18h30

Mode d'inscription 2/14 ans : A la semaine

Mode d'inscription 13/17 ans : A la carte

Tarifcation familles 2/14 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

Tarifications familles 13/17 ans : Idem que durant les vacances de la Toussaint 2021

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-05

Mission Emploi Lys Tourcoing – Contribution 2021

Mme DESMETTRE explique que dans le cadre du financement des activités portées par l'association Mission Emploi Lys Tourcoing, qu'il faut contribuer à son fonctionnement à savoir pour l'année 2021 la participation de la Commune s'élève à 14 306.49 € (identique à l'an dernier).

Cette participation se décompose :

- Maison de l'emploi : 5 057.85 €
- PLIE : 2 408.50 €
- Mission locale : 6 840.14 €

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-06

Tableau des effectifs – Modification

M. DE FACQ explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en créant et supprimant un poste,

Vu la demande de l'agent,

A compter du 1^{er} Septembre 2021 :

Date	Fermeture poste	Ouverture poste
01/09/2021	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – 5H30 hebdomadaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – 4H30 hebdomadaire

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-07

Plan Local d'Urbanisme – Procédure de modification – Avis du Conseil Municipal

M. le Maire explique que le 18 Décembre 2020, le Conseil de Métropole Européenne de Lille a décidé d'engager la modification de ses onze Plans Locaux d'Urbanisme. Cette procédure permet à court terme de répondre aux besoins métropolitains et communaux en ajustant les PLUs. Il s'agit également de finaliser les PLU approuvés en décembre 2019 en répondant aux engagements pris par le Conseil et de corriger différentes règles et

orientations d'aménagement, ajustements souhaités pour sécuriser l'instruction des autorisations d'urbanisme et permettre la réalisation de projets prêts à être réalisés. Par ailleurs, elle traduira le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février dernier.

Après une phase de concertation préalable, dont le Conseil métropolitain a tiré le bilan le 23 Avril dernier, les conseils municipaux sont saisis pour avis sur le projet de modification. Les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer.

Ensuite le projet de modification des PLUs métropolitains sera soumis à enquête publique unique au cours du second semestre 2021. Le bilan de la concertation et les avis émis sur le projet (dont celui du conseil municipal) seront joints au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modifications des PLUs, sera proposé à l'approbation du conseil métropolitain de décembre 2021. Les PLUs ainsi modifiés seront rendus opposables au premier trimestre 2022.

Le territoire de la commune est concerné par plusieurs évolutions du PLU décrites dans le dossier de la modification :

- Des évolutions qui concernent l'ensemble des 85 communes du PLU intercommunal. Elles portent sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques du PLU en vigueur.
- Des évolutions qui concernent directement une commune du territoire métropolitain. 74 communes sont ainsi concernées par un (ou plusieurs) sujet(s) particulier(s) dans cette modification.

Pour la commune de Bousbecque, les modifications sont :

Point 1 - Site du Château, rue de Wervicq – pour permettre le renouvellement urbain du site aujourd'hui en friche par la mise en œuvre d'un projet mixte comprenant des logements, un équipement communal et une coulée verte.

SITE DU CHATEAU

Pour la coulée verte :

Pour la coulée verte, les changements suivants sont proposés dans la modification :

- Carte générale de destination des sols, commune de Bousbecque : passage de UE (zones d'activités diversifiées) et de UVD1.1 (Centralité) à un zonage N, (naturel) sur la partie ouest afin de préserver les secteurs les plus sensibles (zones à dominantes humides) et travailler la frange avec le milieu agricole.

Inscription d'un indice « n » pour garder la mémoire de la pollution et réduction de la SMS (*Servitude Mixte Sociale*).

- Plan des hauteurs : passage d'un couple de hauteur façade/hauteur absolue de NR/22 à AH (« Autres hauteurs ») façade jusqu'à la gouttière Non Réglementé/22 m au faitage en « autres hauteur » Cf. caractéristiques de la zone N très fortement réglementées.
- Plan de stationnement : passage des règles de stationnement définies dans les dispositions générales du règlement d'un secteur S4 à un secteur S6 renvoie au zonage en zonage N St possible pas de règle mais ils doivent être adapté au construction fortement réglementé.
- Livre des emplacements réservés, commune de Bousbecque : réduction de la Servitude de Mixité Sociale pour exclure le secteur de la coulée verte. Et permettre ainsi la liaison de l'Espace Naturel Métropolitain avec le centre-ville, la rue de Wervicq.

Pour le secteur mixte, les changements suivants sont proposés dans la modification :

- Carte générale de destination des sols, commune de Bousbecque : passage de UE (zones d'activités diversifiées) à UVD7.1, (zonage urbain mixte) sur la partie est, afin de permettre le développement d'un projet mixte (logements Habitat collectif - individuel et équipements Pôle culturel et Tiers lieu). S'adapte au projet zonage permissif souple / projet tout type de tissus mixité de fonction inscription d'un indice « n » et inscription d'un ERL (L2)
- Plan des hauteurs : passage d'un couple de hauteur façade/hauteur absolue de NR/22 à 13/16 H + réduite
- Plan de stationnement : passage des règles de stationnement définies dans les dispositions générales du règlement d'un secteur S4 au-delà par 80 m² de surface de plancher => 1pl à un secteur S3 nombre + important au-delà de 160 m² => 1 place par 40 m² => X 2
- Livre des emplacements réservés, commune de Bousbecque : inscription d'un emplacement réservé aux logements (ERL) L2 au bénéfice de la MEL

L'ERL prévoit :

« La production de 200 logements sur le site du Château avec :

- un minimum de 40 % de logements locatifs sociaux et très sociaux, définis conformément à l'OAP thématique habitat du PLU,

- un minimum de 20% de logements en accession abordable conformément à l'OAP thématique habitat du PLU, dont 10% de PSLA.

60 % de logements : volonté de dynamiser la production de logements et promouvoir la qualité d'habiter pour tous pour :

- encourager la construction neuve et l'évolution du parc existant,

- favoriser une offre de logements digne, confortable et adaptée à tous.

Les surfaces plancher destinées à d'autres usages que l'habitat seront autorisées en cohérence avec le zonage en vigueur au PLU. »

IPAP

Inscription de deux édifices à l'Inventaire du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ainsi que le report graphique de ces IPAP à l'atlas du patrimoine.

Objectif

Ces deux points de modification s'inscrivent dans notre volonté de valoriser la richesse du patrimoine paysager, urbain et architectural de notre territoire et de garantir le maintien de la qualité patrimoniale de ces biens.

11 rue de Wervicq : Maison St Martin

Catégorie : Edifice singulier

Famille : Edifice habité [A]

Report graphique de cet IPAP à l'atlas du patrimoine.

1 Place du Général de Gaulle

Catégorie : Edifice singulier

Famille : Edifice habité et son jardin [B]

- Report graphique de cet IPAP à l'atlas du patrimoine

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-08

Création d'une autorisation de stationnement (ADS) -Taxi

M. DESTAILLEUR explique que considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de taxi dans la commune, et que pour exploiter un véhicule taxi, une autorisation de stationnement taxi est nécessaire,

Considérant que l'autorisation de stationnement consiste en une autorisation d'occupation du domaine public en attente de la clientèle. Et que cette délivrance fait l'objet d'un arrêté,

Considérant la tenue du registre d'attente de la Mairie,

Il est proposé de créer une place de stationnement

M. le Maire précise que cet emplacement se situera entre le parvis de la Mairie et l'espace technique.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-09

MEL – Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Annexe 1

M. le Maire explique que :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

Les 5 communes de la Haute-Deûle sont Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carvin, Provin.

La CLECT s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges.

Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Bousbecque.

Les membres du Conseil Municipal doivent approuver ce rapport.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-10

MEL – Convention de mise à disposition du service instructeur Métropolitain –
Instruction des autorisations d’urbanisme – Avenant n°1

M. BAUDIN explique que la Métropole Européenne de Lille a créé le 1er juillet 2015 un service instructeur afin de prendre en charge l’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme pour les communes intéressées. Cette création faisait suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l’Etat pour l’instruction des autorisations d’urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Par délibération n°18C0267 de la Métropole Européenne de Lille en date du 15 juin 2018, les conventions de mise à disposition du service métropolitain pour l’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme ont été renouvelées pour une durée de 3 ans, soit jusqu’au 15 juin 2021.

Notre commune est adhérente à ce service proposé par la MEL.

La MEL envisage de poursuivre l’offre de services en la matière pour cette nouvelle mandature tout en l’inscrivant dans les ambitions du schéma de mutualisation 2021-2026 actuellement en cours de construction.

Dans cette perspective, il est proposé de proroger jusqu’au 31 décembre 2021 les conventions de mises à disposition de services conclues entre la MEL et les communes dans les mêmes conditions. Cette durée permettant de conduire les réflexions utiles à d’éventuelles évolutions.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d’autoriser M. le Maire à signer cet avenant jusqu’au 31 Décembre 2021

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20210607-11

Jurés d’Assises

Sont tirés au sort :

BOSQUART	Isabelle
DESBONNET	Stéphanie
FERRANT	Olivier
GATHEM PANNIER	Christine

KROUNE	Sabrina
LIAGRE	Cassandra
REINQUIN	Luc
STEURS LECLERCQ	Katie
VAILLANT	François
VANDENBUSSCHE	Nathalie
VERBEKE GEST	Caroll
VERQUIN BOSSELET	Sandrine

COMPLEMENT ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 07 JUIN 2021

DEL20210607-12

MEL – Avis communal relatif au projet de pacte de gouvernance

M. le Maire explique que les communes de la Métropole Européenne de Lille entretiennent une relation historique de gouvernance et de dialogue qui a permis à notre territoire de faire vivre la diversité territoriale au sein d'un projet co-construit. Les instances (les conférences métropolitaines des maires et conseil des maires de territoires), les outils (les contrats de co-développement, le schéma de mutualisation), les moyens humains, techniques et financiers et la volonté politique ont permis de faire vivre cette dynamique.

Le législateur, dans le cadre de la loi « engagement et proximité », a souhaité mettre en œuvre des outils nouveaux pour assurer une meilleure représentativité de la commune dans la gouvernance de l'intercommunalité. Elle se traduit par l'établissement d'un Pacte de Gouvernance, dont la Métropole Européenne de Lille a lancé le débat lors du conseil métropolitain du 16 Octobre 2020. Hélène MOENECLAËY, Vice-Présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne, a piloté et animé la démarche qui permet de disposer d'un document concerté.

Trois séries de conseils des maires de territoires, trois conférences métropolitaines des Maires, des rencontres avec les vice-présidents de la MEL ont permis d'établir le projet de pacte de gouvernance, ci-annexé qui est aujourd'hui soumis à l'avis des membres du Conseil Municipal afin d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

En ce qui concerne le focus sur la nouvelle carte des 8 territoires.

Lors du Conseil des Maires du territoire Lys du 3 février 2021, M. le Maire avait mis en évidence que le territoire de la vallée de la Lys n'était pas lié dans son fonctionnement à la rivière de la Lys.

Qu'il était organisé en plusieurs bassins de vie et de projets.

Un bassin de vie en V qui part de Bondues jusque Halluin et Comines et qui inclus Bondues, Roncq, Halluin Comines et Wervicq-Sud, Linselles et Bousbecque. C'est, un des bassins de vie de la vallée de la Lys qui a fait l'objet de projets spécifique dans le cadre du SDIT et pour d'autres périmètres de projets.

Il y a donc deux bassins de vie avec l'Armentiérais.

M. le Maire avait eu l'occasion de réunir le 29 janvier les Maires de la vallée de la Lys qui ont confirmé l'existence de ce territoire, qui d'ailleurs fonctionnait dans le cadre de l'ancien syndicat Euralys, autour d'une même maison de l'emploi, d'un réseau intercommunal « CLIC », et de marchés alimentaires.

Les Maires de ce territoire ont confirmé leur volonté de travailler ensemble.

C'est un territoire de 75000 habitants qui s'étend sur 75 km² dont les bassins de vie étaient scindés dans l'actuel territoire de la Lys.

Le second constat était que ce territoire était par ailleurs adossée territoire tourquennois.

Le consensus a conduit à valider l'existence de ces deux bassins de vie et à proposer comme dénomination pour ces deux entités nouvelles : Tourquennois – vallée de la Lys, et Armentiérais – vallée de la Lys en soulignant la nécessité de travailler encore ensemble sur les territoires de projet.

Cf Annexe 4

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un calendrier des futurs Conseils Municipaux et des périodes pour les commissions 2021/2022 a été distribué sachant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 octobre prochain.

L'ordre du jour étant terminé M. le Maire voudrait souligner que même si la lumière est à la fin du tunnel, il faut néanmoins rester prudents et continuer de respecter les gestes barrières. Il encourage également à envisager la vaccination si cela n'est pas encore le cas, étant la seule issue et souhaite un très bel été !

Fin de séance.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	BAUDIN Stéphane
DESMETTRE Marcelle	DELESCLUSE Christophe	DELANNOY Sabine
	<i>Pouvoir à M. DESMETTRE</i>	
DE FACQ Jean	THELLIER Isabelle	DESTAILLEUR Martial
FLAMENT Bernard	ROLLET Marc	HOUPLINE Yves
DEKENS Betty	FACQUE Dominique	FOURNIER Gilles
ALLARD Myriam	DELEBECQUE André	VANOVERBERGHE Edith
DELTOUR Benoit	DESRUEZ Delphine	DUTOIT Céline
<i>Absent</i>		
HAMMERTON Jérémy	GHESQUIER Manon	PINTE Charlotte
	<i>Pouvoir à S. DELANNOY</i>	<i>Pouvoir à J. LEFEBVRE</i>
DESROUSSEAU Sylvie	RIVIERE Nathalie	DESEIGNE Cédric
<i>Pouvoir à N. RIVIERE</i>		